

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I – ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, Point(s) de contact : Service des marchés, 44923, Nantes Cedex 9, F, Courriel : contact.marches@nantesmetropole.fr, Code NUTS : FRG01

Adresses internet :

- Adresse principale : <http://www.nantesmetropole.fr>
- Adresse du profil acheteur : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.4) TYPE D'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Eau et assainissement

SECTION II – OBJET DU MARCHÉ

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé :

Étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage d'eau potable de Mauves-sur-Loire et missions de maîtrise d'œuvre sur la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire ainsi que sur la construction du pompage de secours de Mauves-sur-Loire.

Numéro de référence : 2024_5060

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71300000

Descripteur supplémentaire : 71500000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte :

Trois volets sont à traiter dans le cadre de la présente opération :

- Volet A : Réalisation d'une étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage de Mauves-sur-Loire.
- Volet B : Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire.
- Volet C : Réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre (y compris études préliminaires) pour la création d'un pompage de secours de l'exhaure de Mauves-sur-Loire.

L'étude conjointe de ces trois volets est nécessaire, ces stations de pompage constituant un ensemble fonctionnel commun assurant la continuité d'approvisionnement en eau de l'usine de production d'eau potable de Nantes.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage d'eau potable de Mauves-sur-Loire et missions de maîtrise d'œuvre sur la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire ainsi que sur la construction du pompage de secours de Mauves-sur-Loire.

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire : 71500000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRG01

Lieu principal d'exécution : Nantes Métropole

II.2.4) Description des prestations :

Trois volets sont à traiter dans le cadre de la présente opération :

- Volet A : Réalisation d'une étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage de Mauves-sur-Loire.
- Volet B : Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire.
- Volet C : Réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre (y compris études préliminaires) pour la création d'un pompage de secours de l'exhaure de Mauves-sur-Loire.

L'étude conjointe de ces trois volets est nécessaire, ces stations de pompage constituant un ensemble fonctionnel commun assurant la continuité d'approvisionnement en eau de l'usine de production d'eau potable de Nantes.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 60 mois

Cette durée est une durée estimative et non contractuelle. Les délais contractuels figureront dans l'acte d'engagement.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Description des modalités ou du calendrier de reconduction :

II.2.8) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Il n'y a pas de limitation du nombre de candidats. Toutes les candidatures recevables suivant les conditions de participation décrites ci-après (cf. III.1) seront admises en phase offre.

II.2.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.10) Informations sur les options :

Options : Non

II.2.11) Informations sur les catalogues électroniques :

II.2.12) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet :

II.2.13) Informations complémentaires :

Pas de limitation des candidats à l'accès à la phase offres hormis remplir les conditions de recevabilité des candidatures.

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Critères de recevabilité des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles. Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement.

L'acheteur impose que l'attributaire du marché soit constitué sous la forme d'un **groupement conjoint**.

Seules les candidatures présentées sous la forme d'un groupement comprenant au moins un architecte seront recevables. Celui-ci sera chargé de l'établissement des pièces nécessaires au dépôt de la demande de permis de construire et de démolir.

Conformément à la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et aux règles déontologiques applicables à la profession d'architecte, l'élaboration des documents nécessaires à l'obtention du permis de construire relève exclusivement de la profession d'architecte et ne peut ni être prise ni être donnée en sous-traitance.

En application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, le **mandataire du groupement sera solidaire de chacun des autres membres** pour l'exécution du marché.

Toutefois, l'architecte ne pourra pas assurer les fonctions de mandataire solidaire du groupement. En conséquence, lorsque le mandataire est solidaire, il devra être un autre membre du groupement.

En application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter, pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

III.1.2) **Capacité économique et financière :**

Document à fournir :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Niveau spécifique minimal exigé : 1 600 000 €.

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Document à fournir :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années,
- Liste des principales prestations similaires effectuées au cours des cinq dernières années. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire, indiquant notamment le montant, la nature des travaux/études, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels et expériences du personnel de l'opérateur économique afin de justifier des compétences nécessaires à l'exécution du présent marché.

Les compétences du groupement ciblées sont (liste non exhaustive) :

- ingénierie en : hydraulique, hydromécanique, pompage, génie électrique, automatisme, supervision, génie civil, géotechnique, hydrotechnique, ...
- ingénierie environnementale et en études réglementaires (Code de l'environnement / IOTA / séquence ERC / Natura 2000 / Code de l'Urbanisme / ...),
- expertise juridique et stratégie en montage de marchés publics,
- accompagnement en communication / concertation.
- Fourniture des attestations professionnelles et certifications en lien avec l'activité.

III.2) **CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

III.2.1) **Information relative à la profession :**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution :**

III.2.3) **Information sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :**

III.2.4) **Marché éligible au MPS :**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

SECTION IV – PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) **Type de procédure :** Procédure négociée avec appel à candidature préalable

IV.1.2) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre : Non

IV.1.3) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :**

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. En l'absence de critères de sélection de candidatures, toutes les candidatures recevables sont admises en phase offre.

IV.1.4) **Enchère électronique :** Non

IV.1.5) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure :**

Numéro de l'avis au JO série S : sans objet

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

vendredi 11 septembre 2026 à 12h00

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

septembre 2026

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

Français

IV.2.5) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.4) **Modalités d'ouverture des offres :**

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION V – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V. 1) **RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

V.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

V.3) **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une annexe au présent AAPC est téléchargeable sous <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Le présent AAPC ne concerne que la seule phase candidature de la procédure. Il n'y a donc pas de DCE à télécharger à ce stade.

Le calendrier de la procédure est envisagé comme suit :

- Date prévisionnelle d'envoi du DCE phase Offres : 21/09/2026
- Date prévisionnelle de remise des offres initiales : 27/11/2026
- Première phase d'analyse et demande de compléments le cas échéant : décembre 2026 à février 2027
- Phase de négociation : mi-février 2027 à mi-mars 2027
- Date prévisionnelle de remise des offres finales après négociations: mi-mars 2027
- Date prévisionnelle d'attribution : mai 2027
- Démarrage des prestations : mai 2027

V.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

V.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

IV.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

IV.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

V.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** : 05/08/2026